

Modalités d'inscription aux accueils de loisirs

Vous pouvez retirer un dossier directement auprès de l'accueil de loisirs correspondant à l'âge de votre enfant, tous les jours de 14h à 19h.



Les inscriptions dans les Centres de Loisirs se font auprès du guichet unique

Infos pratiques

Les tarifs varient en fonction du quotient familial (CAF).

La Ville n'établit plus de carte famille. Une attestation de quotient familial est à nous transmettre pour remettre à jour les tarifs de la famille

Contact

Guichet unique

Tél. 01 73 16 72 97

Documents

[Dossier unique d'inscription scolaire, périscolaire et extrascolaire 2025-2026](#)

Liens utiles

[Facilitez-vous la vie avec le dossier famille](#)

[Accueil de loisirs élémentaires Champeau](#)

[Club ados \(11-17 ans\)](#)

[Activités périscolaires : une seule démarche pour inscrire vos enfants !](#)